

WHA18.13 Amendements au Règlement financier

La Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé

ADOpte l'amendement au paragraphe 6.2 du Règlement financier proposé par le Directeur général, modifié et recommandé par le Conseil exécutif.²

Rec. résol., 7^e éd., 7.1.1.1

Huitième séance plénière, 12 mai 1965 (Commission des Questions administratives, financières et juridiques, premier rapport)